

SEANCE DU BUREAU DU JEUDI 1ER JUIN 2017  
COMPTE RENDU SOMMAIRE

N°	OBJET
2017-038 DB	<p><b><u>CONVENTION D'OBJECTIFS PASSEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT SAUMUR VAL DE LOIRE – ANNEE 2017</u></b></p> <p><b>Approbation</b> de la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Agence de Développement Saumur Val de Loire, au titre de l'année 2017, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée pour un montant de 195.211 € ;</p> <p><b>Autorisation est donnée</b> au Président ou son représentant pour signer la dite convention ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.</p>
2017-039 DB	<p><b><u>RELAIS EMPLOI – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION 2017</u></b></p> <p><b>Approbation</b> de la convention, dont l'objet est de définir les engagements réciproques de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Relais Emploi et de fixer le versement d'une subvention pour l'année 2017 d'un montant de 4.100 € dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ;</p> <p><b>Autorisation est donnée</b> au Président pour signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire en exécution des présentes</p>
2017-040 DB	<p><b><u>IMPACT SERVICES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION 2017</u></b></p> <p><b>Approbation</b> de la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association Impacts services et de fixer le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 d'un montant de 1.000 €;</p> <p><b>Autorisation est donnée</b> au Président pour signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire en exécution des présentes.</p>
2017-041 DB	<p><b><u>ADEN ARAMIS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION 2017</u></b></p> <p><b>Approbation</b> de la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association ADEN ARAMIS et de fixer le versement d'une subvention pour l'année 2017 d'un montant de 2.000 € dans le cadre du chantier d'insertion ;</p> <p><b>Autorisation est donnée</b> au Président pour signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire en exécution des présentes.</p>
2017-042 DB	<p><b><u>UNIS CITES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – AVENANT N° 5 A LA CONVENTION CADRE 2012-2017</u></b></p> <p><b>Versement</b> d'une subvention de fonctionnement à l'association Unis-Cité de 29.132 € pour l'année 2017 ;</p> <p><b>Autorisation est donnée</b> au Président pour signer l'avenant n° 5 à la convention 2012-2017 avec Unis-Cité dont l'objet est le financement d'un emploi solidarité de l'antenne d'Unis-Cité à Saumur, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution des présentes.</p>
2017-043 DB	<p><b><u>ANIMATION DE L'ESPACE INFO ENERGIE SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE – CONVENTION PLURI-ANNUELLE 2017-2019</u></b></p> <p><b>Décision de poursuivre</b> les actions d'animation de l'Espace Info Energie de Maine-et-Loire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire par la signature de la convention du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour un engagement financier de 7.766 € pour 2017 et de 8.726 € par an pour 2018 et 2019.</p>

2017-044 DB	<p><b><u>ACQUISITION AUPRES DE M. CLEMENT MILLON DE LA PARCELLE BS N° 239 SITUÉE A SAUMUR POUR LA MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIAT D'UN NOUVEAU CAPTAGE D'EAU POTABLE</u></b></p> <p><b>Décision d'acquérir</b> de M. MILLON la parcelle cadastrée BS n° 239 située à Saumur d'une surface de 1.095 m2, étant précisé que le prix de vente est de 1.000 €, l'acte de vente sera établi par Maître Chalopin-Barré, Notaire à Saumur, l'ensemble des frais liés à la réalisation de cette acquisition est à la charge de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, notamment les frais d'acte et de Notaire ;</p> <p><b>Tous pouvoirs sont donnés</b> au Président pour signer l'acte de vente à intervenir et se rapportant à cette acquisition ainsi que toutes pièces qui peuvent lui être subséquentes.</p> <p><b>La dépense est imputée</b> sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.</p>
2017-045 DB	<p><b><u>TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA PARTIE ANCIENNE DE L'ITE DE MERON SITUÉE A MONTREUIL BELLAY – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX</u></b></p> <p><b>Autorisation est donnée</b> au Président pour signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la modernisation de la partie ancienne de l'ITE de Méron à Montreuil Bellay – lot n° 1 portant ainsi le montant global du marché à la somme de 528.654,14 € HT représentant une augmentation de 1,67 % du montant initial des travaux et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.</p>
2017-046 DB	<p><b><u>CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE SITUÉS SUR LA COMMUNE DES ROSIERS-SUR-LOIRE</u></b></p> <p><b>Approbation</b> de la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune des Rosiers-sur-Loire pour l'entretien des équipements communautaires suivants : l'office de tourisme des Rosiers sur Loire, le Cyber-centre, le pôle d'échange multimodal de la gare des Rosiers sur Loire, la zone artisanale des Prés Blondeau ;</p> <p><b>Autorisation est donnée</b> au Président pour signer ladite convention et autorisation lui est également donnée ainsi qu'au vice-président en charge des travaux pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.</p>
2017-047 DB	<p><b><u>CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE SITUÉS SUR LA COMMUNE DE GENNES VAL DE LOIRE</u></b></p> <p><b>Approbation</b> de la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune de Gennes Val de Loire, pour l'entretien des équipements communautaires suivants : la zone économique d'intérêt communautaire du Plessis à Saint Georges des Sept Voies, la zone économique d'intérêt communautaire des Sabotiers à Gennes Val de Loire, la piscine extérieure de Gennes située sur les bords de la Loire, les espaces extérieurs des locaux du siège de l'ex communauté de communes du Gennois situés au 23 rue Napoléon à Gennes ;</p> <p><b>Autorisation est donnée</b> au Président pour signer ladite convention et pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision</p>

2017-048 DB	<p><b><u>CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE LONGUE-JUMELLES POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE</u></b></p> <p><b>Approbation et validation</b> de la convention de prestations de service entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune de Longué-Jumelles, la Ville de Longué-Jumelles acceptant d'assurer le fonctionnement de la piscine située sur son territoire pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et cette dernière conservant la maîtrise de l'organisation de la pédagogie et sécurité, de la tarification, de la régie, de l'hygiène, du règlement intérieur et du Plan d'Organisation de Surveillance et de Secours (POSS).</p> <p><b>Autorisation est donnée</b> au Président ou son représentant pour signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire en exécution des présentes.</p>
2017-049 DB	<p><b><u>CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DES ROSIERS-SUR-LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE</u></b></p> <p><b>Approbation et validation</b> de la convention de prestation de service entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune des Rosiers-sur-Loire, la Ville des Rosiers-sur-Loire acceptant d'assurer le fonctionnement de la piscine située sur son territoire pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et cette dernière conservant la maîtrise de l'organisation de la pédagogie et sécurité, de la tarification, du règlement intérieur et du Plan d'Organisation de Surveillance et de Secours (POSS).</p> <p><b>Autorisation est donnée</b> au Président pour signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire en exécution des présentes.</p>
2017-050 DB	<p><b><u>MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX ATELIERS-RELAIS A DOUE EN ANJOU : AVENANTS AUX LOTS 1, 4, 6, 7 et 9</u></b></p> <p><b>Autorisation est donnée</b> au Président pour signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'avenant n° 1 au lot n° 1 « VRD PORTAIL ESPACES VERTS » des travaux de construction des ateliers-relais à Doué en Anjou, d'un montant de - 315 € HT, ramenant le montant de ce lot à la somme de 96.717 € HT ;</li> <li>• l'avenant n° 1 au lot n° 4 « ETANCHEITE MEMBRE PVC » des travaux de construction des ateliers-relais à Doué en Anjou, d'un montant de - 988,03 € HT, ramenant le montant de ce lot à la somme de 51.503,95 € HT ;</li> <li>• l'avenant n° 1 au lot n° 6 « PLATRERIE » des travaux de construction des ateliers-relais à Doué en Anjou, d'un montant de - 371,50 € HT, ramenant le montant de ce lot à la somme de 13.433,38 € HT ;</li> <li>• l'avenant n° 1 au lot n° 7 « MENUISERIE INTERIEURE BOIS » des travaux de construction de ateliers-relais à Doué en Anjou, d'un montant de - 673,70 € HT, ramenant le nouveau montant de ce lot à 3.523,80 € HT ;</li> <li>• l'avenant n° 1 au lot n° 9 « PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION » des travaux de construction des ateliers-relais à Doué en Anjou, d'un montant de + 1.865,77 € HT, portant le nouveau montant de ce lot à 26.815,77 € HT</li> </ul>
2017-051 DB	<p><b><u>MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR 4 BARRAGES HYDRAULIQUES DANS LE CARE DE L'EXPERIMENTATION D'ABAISSMENT DES LIGNES D'EAU ET DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LE THOUET EN MAINE ET LOIRE</u></b></p> <p><b>Autorisation est donnée</b> au Président pour signer les avenants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avenant n° 1 au lot n° 1 « Travaux hydrauliques sur le barrage du Vieux Moulin au Vaudelnay », d'un montant en plus-value de 4.337 € HT portant le nouveau montant de ce lot à la somme de 70.152 € HT ;</li> <li>• avenant n° 1 au lot n° 2 « Travaux hydrauliques sur le barrage des Nobis à Montreuil Bellay », d'un montant en plus-value de 1.465,02 € HT, portant le nouveau montant de ce lot à la somme de 26.080,02 € HT ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• avenant n° 1 au lot n° 5 « Travaux d'aménagements paysagers et génie végétal sur les barrages du Vieux Moulin au Vaudelnay, sur la rivière de contournement de la Salle à Montreuil Bellay et de Rimodan à Saint Just sur Dive », d'un montant en moins-value de 8.400 € HT, ramenant le montant de ce lot à la somme de 72.291,50 € HT</li> </ul>
2017-052 DB	<p><b><u>SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU THOUET – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET POUR LE PORTAGE DU SAGE THOUET</u></b></p> <p><b>Adoption</b> du projet de convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet en Deux Sèvres, fixant les conditions du portage pour l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eau du bassin du Thouet – le SAGE-Thouet ;</p> <p><b>Approbation</b> des plans de financement prévisionnels, des moyens et des actions qui seront mis en œuvre pour l'élaboration du SAGE-Thouet ;</p> <p><b>Autorisation</b> est donnée au Président pour signer ladite convention.</p>
2017-053 DB	<p><b><u>CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE POUR LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS AERIENS ET ENTERRES DEDIES A LA COLLECTE DES DECHETS AVEC LE SMITOM SUD SAUMUROIS – SIGNATURE</u></b></p> <p><b>Approbation</b> de la convention d'occupation du domaine public et privé pour la mise en place de conteneurs aériens et enterrés dédiés à la collecte des déchets avec le SMITOM sud-saumurois ;</p> <p><b>Autorisation</b> est donnée au Président ou au Vice-Président en charge de l'environnement, des déchets et de la transition énergétique pour signer la convention d'occupation du domaine public et privé pour la mise en place de conteneurs aériens et enterrés dédiés à la collecte des déchets avec le SMITOM sud saumurois, ainsi que pour prendre tout disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision.</p>
<p>Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : 2 juin 2017</p>	<p>Fait à Saumur, le 2 juin 2017</p> <p>Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire Maire de la Ville de Saumur</p> <p style="text-align: center;">         Jean-Michel MARCHAND     </p>

